



Le Grenier du Père Noël du Mercredi 11 novembre 2026

(Tout pour la décoration de Noël de seconde main)

Salle des Fêtes à Saint-Laurent-d'Agnny

BULLETIN D'INSCRIPTION

Je soussigné (e),

Nom, prénom :

Adresse :

Téléphone :

Portable :

Mail :

Produits exposés à la vente :

Souhaite réserver (maximum 2 tables par inscription)

☐

table(s) 7 € (la table de 1.80m x 0.90m)

Règlement par chèque à l'ordre de l'association **G D Idées Créatives**

Je reconnais en outre avoir pris connaissance du règlement joint et m'y conformer en tous points,

Date :

Signature :

G.D.Idées Créatives - Le Grenier du Père Noël
28 route de Mornant - 69440 SAINT LAURENT D'AGNY
g.d.idees.creatives@gmail.com - tél. 06 03 89 39 06

-

- **Règlement « Le Grenier du Père Noël »**
- **(Tout pour la décoration de Noël de seconde main)**

Article 1

La manifestation dénommée «**Le Grenier du Père Noël**» organisée à **Saint Laurent d'Agn**y par l'association « **G D Idées Créatives** » le **mercredi 11 novembre 2026 de 9H00 à 17H00** dans la **salle des fêtes de Saint-Laurent-d'Agn**y

Article 2

Le nombre de places étant limité, l'inscription et la réservation préalables d'un emplacement sont obligatoires. Le tarif est de **7 € la table et 2 chaises fournies**, avec un **maximum de 2 tables** par inscription à la réservation.

En cas d'annulation de la manifestation par les organisateurs, les exposants seront avertis soit par téléphone soit par mail et les remboursements ou restitutions leur seront effectués.

Article 3

Les emplacements sont attribués par les organisateurs lors de l'inscription en fonction des places disponibles **dans l'ordre des réservations réglées**. Les exposants s'engagent à n'utiliser que les emplacements notifiés. L'emplacement attribué ne peut être modifié qu'avec l'accord des organisateurs.

L'installation des stands devra se faire le **mercredi 11 novembre 2026 de 8H à 9H**.

Article 4

Le démontage des stands ne se fera qu'après la fermeture au public, soit **17H00**.
Les exposants s'engagent à laisser leur emplacement **vide et propre** après la manifestation.

Article 5

Les exposants s'engagent à être présents sur leurs stands pendant toute la durée de la manifestation , à ne vendre que **des décorations d'intérieur et d'extérieur de seconde main** en relation avec les fêtes de fin d'année et à ne pas **dégarnir leur stand avant 17H00**.

Article 6

L'association « **G D Idées Créatives** » se décharge de toute responsabilité quant aux accidents pouvant survenir au cours de cette manifestation, ainsi qu'aux éventuelles dégradations ou vols des marchandises exposées. Il appartient à chaque exposant de prendre les précautions nécessaires afin d'éviter tout vol ou tentative de vol.

De même La vente s'effectue entre l'acheteur et l'exposant, elle ne concerne en aucune manière les organisateurs et aucune réclamation ne pourra être formulée à leur rencontre.

En acceptant le présent règlement, l'exposant abandonne tout recours à l'encontre de la commune et des organisateurs en cas de dommages.

Toute inscription ne sera validée qu'après réception du bulletin d'inscription dûment complété et signé, accompagné de la photocopie de la carte d'identité et du paiement de la réservation.

G.D.Idées Créatives - Le Grenier du Père Noël
28 route de Mornant - 69440 SAINT LAURENT D'AGNY
g.d.idees.creatives@gmail.com - tél. 06 03 89 39 06